

catastrophique des grilles indiciaires. Il s'agit de la négation même du principe d'évolution de carrière et de reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise. En ce sens, l'annonce de la DG de « *primes d'attractivité* » est un leurre.

Le service public républicain doit rester basé sur l'égalité de traitement, garantie par le Statut. La CGT s'oppose donc à l'instauration du salaire au mérite, qui ouvre la voie à l'arbitraire et revendique **une augmentation d'au moins 10% de la valeur du point d'indice** avec un effet rétroactif au 1er janvier 2022.

Engagé en 2019, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) met en pièces les services de pleine compétence de la DRFiP 35, comme les trésoreries qui ont disparu. Quant aux Espaces France-Service, ils ne sont que des boîtes aux lettres structurelles.

En lien avec le NRP, la **démétropolisation** se traduit par des délocalisations qui participent également à remettre en cause les services de pleine compétence (SIE, SPF, CGR, PCR...).

Résultat: des fusions-restructurations incessantes qui aboutissent à une organisation du réseau en pôles industrialisés dans tous les services de la DRFiP 35.

L'obsession du tout numérique éloigne l'utilisateur du service public. Et pour les agents, ces dispositions ouvrent la voie à la démotivation, à la déqualification, à une « déshumanisation », déjà constatée dans de nombreux services. Les risques d'une forme de harcèlement statistique et de dérives managériales sont accrus, celui d'une explosion des Risques Psychosociaux également.

Nous le constatons au CHS-CT, dont la CGT assure le secrétariat, nombre d'agents y sont de plus en plus régulièrement confrontés, au détriment d'un bon exercice des missions de service public et au prix d'une dégradation incessante des conditions de travail.

C'est pourquoi les élus CGT défendent un syndicalisme confédéré, de luttes et de revendications, pour la défense au quotidien de nos droits et garanties, nos rémunérations, nos retraites, notre santé, nos missions, nos conditions de travail et du service public.

Le CSA

La loi de transformation de la Fonction publique de 2019 a supprimé les CAPL (Commissions Administratives Paritaires) et fusionne les CTL (Comités Techniques Locaux) avec les CHS-CT (Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) au profit de la création des CSA (Comités Sociaux d'Administration) à compter de janvier 2023. Pour la CGT, cette loi affaiblit fortement la démocratie sociale, elle doit être abrogée.

Attributions du CSA

Toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des emplois, nos métiers, conditions de travail, la formation professionnelle, le régime indemnitaire... sont soumises à l'avis des CSA (locaux, de réseau ou ministériel). La « formation spécialisée » du CSA reprend les prérogatives du CHS-CT (respect des règles en matière d'hygiène, sécurité, prévention, conditions de travail).



Pourquoi voter pour la CGT Finances publiques ?

La CGT c'est :

- La **première organisation** syndicale de la DRFiP 35 (50 % des sièges au CTL).
- Un **syndicat démocratique** qui consulte les personnels.
- Un **syndicat fidèle à ses engagements** pour le progrès social, la solidarité, la paix, l'égalité hommes-femmes, le respect de l'environnement.
- Un **syndicat responsable** capable de mobiliser ses structures interprofessionnelles sur les dossiers d'actualité.

Illustration © Adobe stock - Ratoca



UN **CLIC POUR LA CGT**,
C'EST
UNE **CLAQUE POUR LA DG!**

CGT FINANCES PUBLIQUES DRFiP 35

Elections professionnelles
Comité Social d'Administration

Les élus CGT, vous les connaissez. Dans les services, ils sont à vos côtés pour défendre les droits et garanties de tous les agents. A la DRFiP 35, ils se sont toujours attachés à visiter systématiquement tous les services et tous les postes du département.

Ils vous rendent compte après chaque CTL, chaque audience avec l'administration, de leurs interventions et du contenu des séances. **Le compte-rendu de leur mandat est une préoccupation essentielle.** Ainsi, durant la crise sanitaire, ils ont été attentifs à rendre compte rapidement de chaque audio ou visioconférence. Ils ont également le souci de l'unité syndicale, pour porter les revendications élaborées avec les agents.

C'est avec l'application de la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 que la DRFiP 35 est devenue « *championne de France* » du recrutement d'agents contractuels. La CGT propose de procéder à un vaste plan de titularisation. Le vote CGT est donc un vote pour revendiquer l'accès au Statut pour les agents contractuels, mais aussi **un vote pour défendre le Statut pour tous les agents.**

Le Code des Pensions est un des piliers du Statut. Or, il est gravement menacé par le projet de réforme des retraites du gouvernement. Comme pour la « *réforme à points* », combattue par la CGT, et qui a été abandonnée, **la CGT ne laissera pas passer l'effondrement du niveau des pensions, ni une nouvelle augmentation de la durée de cotisation.**

Avec une inflation de plus de 6 % sur 1 an, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice est largement insuffisante, alors que les agents de la DRFiP connaissent déjà une forme de précarisation avec le tassement

Pour des élus proches de vous et à l'offensive, votez CGT Finances publiques 35!

Jean-François Lebé - PNAA	Catherine Merour - CGF
Nathalie Hardy - PCR	Magali Colleaux - PCED
Bruce Derrien - SIP St Malo	Thierry Le Goaziou - PCED
Mary Richer - CGF	Marianne Pen - Direction
Joël Garnier - SIP Rennes 2	Anne Duriez - Direction
Jessica Pichon - TCA	Nathalie Ribreau - EDR
Jacques Stephan - secrétaire CGT	Valérie Picot - SGC Fougères
Lénaïc Mabire-Bex - SIE Rennes 2	Pierre Guihomat - SDIF
Chrystèle Gambert - SPF	Valérie Joannic - Trés. Liffré
Karine Gadby - Direction	Jérôme Chevalier - Direction



Illustration © Adobe stock - danijelala

**DU 1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE 2022**
**JE
VOTE
POUR** 

Pour des élus proches de vous et à l'offensive Votez CGT Finances publiques 35 !

Vos candidats pour l'élection du comité social d'administration local (CSAL) de la DRFIP35



Jean-François Lebé
PNA



Nathalie Hardy
CRP



Bruce Derrien
SIP St Malo



Mary Richer
Direction



Joël Garnier
SIP Rennes 2



Jessica Pichon
TCA



Jacques Stephan
Secrétaire CGT



Lénaïc Mabire-Bex
SIE Rennes 2



Chrystèle Gambert
SPF



Karine Gadby
Direction



Catherine Merour
Direction



Magali Colleaux
PCED



Thierry Le Goaziou
PCED



Marianne Pen
Direction



Anne Duriez
Direction



Nathalie Ribreau
EDR



Valérie Picot
SGC Fougères



Pierre Guihomat
SDIF



Valérie Joannic
Trésorerie Liffré



Jérôme Chevalier
Direction

Qui vote ?

👉 **Pour les CSA (comité social d'administration)** : tous les agents titulaires, stagiaires, contractuels en CDI ou CDD d'au moins 6 mois (qualité appréciée au jour du scrutin) ;

👉 **Pour les CAP Nationale** : les fonctionnaires titulaires appartenant à un corps relevant de cette CAP ;

👉 **Pour les CCP (commission consultative paritaire)** : les contractuels justifiant d'un CDI ou CDD d'au moins 6 mois, d'un contrat PACTE, d'un contrat handicap

👉 **Pour le CDAS (Comité Départemental de l'Action Sociale)**, vos représentants seront nommés en fonction du résultat du vote en CSAL (comité social administration local)